

Votre journal Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté change de nom !

n°1 | JUIN 2023

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

Bourgogne-
Franche-Comté

Elections 2023

Les nouveaux conseillers
au service des
propriétaires forestiers

SOMMAIRE

- Actualités p 3
- Prévention des incendies de forêts p 4
- Conseil de Centre 2023 p 6
- Bois énergie
le chauffage au bois p 8
- Economie - Des évolutions contrastées p 10
- Vos réunions d'information de cet automne p 12

Editeurs :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
Forestiers Privés de Bourgogne
Fransylva Franche-Comté

Siège :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller - 21000 DIJON
Tél. 03 80 53 10 00 - Mel : bfc@cnpf.fr
<https://bourgogne-franche-comte.cnpf.fr>

Directrice de la publication :

Emilie PHILIPPE

Comité de rédaction :

Gilles de CORSON, Christian BULLE,
Hugues de CHASTELLUX,
Joseph de BUCY, François JANEX,
Soraya BENNAR, Sabine LEFEVRE,
Océane ALLOUIS, Bruno BORDE,
Marine THOMAS

Mise en page :

Franck RIGAUD
A collaboré à ce numéro :
Stéphane Lefevre - CIA25-90

Impression :

ESTIMPRIM - 25110 AUTECHAUX

ISSN: 2609-715X Dépôt légal : Juin 2023

Tirage : 19 000 exemplaires

Abonnement : gratuit

Crédits photo de couverture :

Sylvain Gaudin © CNPF

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP 2021. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à bfc@cnpf.fr



IMPRIM'VERT®

Parlons Forêts Bourgogne- Franche-Comté #1

Parlons Forêts de Bourgogne-Franche-Comté est un journal quadrimestriel gratuit réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF BFC) et Fransylva à l'attention des propriétaires forestiers privés. Il fait le point sur les actualités forestières locales et nationales et apporte à ses lecteurs des informations techniques, réglementaires, économiques, environnementales, etc.

Les 2 premiers numéros de l'année sont adressés respectivement aux propriétaires de plus de 4 et 10 ha. Le dernier est quant à lui envoyé en format numérique. Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir nos trois éditions de notre journal par mail, merci de communiquer votre adresse à bfc@cnpf.fr.

Le journal reste toutefois téléchargeable sur notre site Internet : bourgognefranchecomte.cnpf.fr

EDITORIAL



Christian BULLE
Président de Fransylva
Franche-Comté



Emilie PHILIPPE
Présidente
du CNPF BFC



Gilles de CORSON
Président de Forestiers Privés
de Bourgogne

© CNPF BFC

La Forêt de Bourgogne-Franche-Comté c'est :

1,73 million d'hectares, 11% de la forêt française, 36% du territoire régional, 60% de forêts privées, 73% de feuillus, 12% de résineux, 15% de peuplements mixtes, 13 millions de m³ produits, 6 millions de m³ récoltés, 363 millions de m³ sur pied, 20 000 emplois, 4 600 établissements, 17 millions d'euros du Plan de relance.

C'est aussi, depuis 1990, une augmentation de 1,2°C, - 5 jours de gel/an, + 15 jours de forte chaleur/an (soit + 86%), une baisse de 11% du débit des cours d'eau (jusqu'à - 40% en juillet) et 8 millions de m³ d'épicéas scolytés, sans oublier les atteintes aux autres essences.

Tous ces chiffres parlent d'eux-mêmes et je n'écrirai pas les deux mots les plus préoccupants de ces dernières années. **La forêt est l'écosystème le plus exposé.**

Mais la forêt en BFC, c'est surtout 320 000 propriétaires, conscients qu'il n'y a qu'une forêt en bonne santé qui permettra d'atteindre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Pour être en bonne santé, nos forêts ont besoin d'être aimées, choyées, exploitées. Une exploitation réfléchie, étayée d'une analyse perspicace et clairvoyante de l'évolution que nous vivons.

Nous n'avons plus le choix, soyons responsables. Nous devons être attentifs et réactifs aux besoins urgents de nos forêts.

Puisque vous lisez ces lignes aujourd'hui, vous ne pouvez qu'en être conscients. Diffusez tant que vous le pouvez les informations du CNPF, incitez les propriétaires de votre entourage à nous rejoindre : c'est tous ensemble que nous serons efficaces, c'est notre devoir, notre mission. E.P.

Première séance pour le nouveau Conseil de Centre

Le Conseil de Centre du CNPF Bourgogne-Franche-Comté s'est tenu le 27 mars 2023 à Dijon. Suite aux élections de début d'année, il s'agissait de la première séance du Conseil de la nouvelle mandature. Elle a notamment permis la proclamation des résultats et l'installation des nouveaux membres.



© CNPF BFC

Merci aux propriétaires qui se sont mobilisés pour exprimer leur voix lors de ces élections. En effet, vos élus représentent l'Etablissement au sein de nombreuses commissions officielles traitant de la politique forestière, de l'aménagement du territoire, de la gestion de la faune sauvage, de l'environnement et du paysage... Ils acceptent de consacrer du temps pour faire entendre la voix des forestiers, et pour défendre les enjeux de la forêt privée.

Au cours de cette journée, les conseillers ont élu une nivernaise, **Emilie PHILIPPE**, comme nouvelle Présidente du Conseil.

Elle succède à **Raoul de MAGNITOT** (21), qui devient premier vice-président. Deux franc-comtois, **Philippe LACROIX** (39) et **Alain GARET** (70), complètent le Bureau en qualité de vice-présidents.

Les élus ont pu prendre pleinement leurs fonctions en validant le Plan d'action du CNPF BFC pour les 4 ans à venir. Ils ont par ailleurs examiné 65 Plans simples de gestion (pour 8 200 hectares) dont 18 concernés par des zonages environnementaux, 42 modificatifs de PSG, 37 coupes extraordinaires et 60 Codes de bonnes pratiques sylvicoles. Retrouvez l'ensemble de vos conseillers en pages centrales de ce journal.

Assuré OUI, mais pas envers et contre tout !

Récemment dans le département de la Haute-Saône, un arbre est tombé sur un véhicule et a causé un mort. Un frêne chararosé est tombé sur un bus scolaire heureusement vide. Un véhicule a percuté un arbre tombé sur une route départementale sans dégâts corporels... C'est trop souvent une fois l'accident survenu que le propriétaire non adhérent à Fransylva constate que sa Responsabilité Civile « Habitation » ne couvre pas ce type de sinistre.

Le préfet de Haute-Saône a réuni les services concernés afin d'étudier ce dossier et limiter rapidement les risques en bord de routes.

Entre frênes chararosés, épicéas secs, hêtres dépérissants et parcelles laissées à l'abandon, la problématique des

arbres dont les houppiers déséquilibrés dominent des routes, des biens de tiers, des lignes de transport d'énergie ou d'autres voies de transport est générale en Région.

Nous vous rappelons qu'un propriétaire négligent, mis en demeure d'exploiter les bois dangereux, ne sera pas couvert par sa RC s'il devait y avoir un sinistre. De même, le propriétaire qui serait victime d'un second sinistre de même nature, dans lequel il est prouvé un défaut de surveillance des arbres, pourrait ne pas être couvert par sa RC.

Il appartient donc au propriétaire, et à son gestionnaire lorsqu'il en a un, de réduire le risque avant que l'arbre tombe. L'assureur ne couvre qu'un risque accidentel, donc imprévu et soudain. **Christian Bulle**

RAPPEL CBPS

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, document de gestion durable destiné aux propriétés boisées de moins de 25 ha, permet aux propriétaires le désirant, de présenter une garantie de gestion durable. Depuis la loi du 24 août 2021, ceux qui n'avaient pas été soumis à la présentation d'un programme de coupes et travaux lors de leur adhésion ont pu bénéficier d'un délai de 2 ans pour en faire approuver un par le CNPF. A défaut, leurs propriétés boisées ne disposeront plus de la présomption de garantie de gestion durable à partir du 25 août 2023. **Pensez-y !**

A SAVOIR !!

La Région BFC finance à 40 % du montant HT des dépenses éligibles les travaux en faveur d'une gestion forestière exemplaire : régénération naturelle et amélioration des peuplements forestiers, irrégularisation des plantations résineuses, réalisation de documents de gestion durable (RTG et PSG), élagage à grande hauteur, débardage à cheval ou au câble-mât...

Tous les détails sur le site de la Région, rubrique *Guide des aides*: www.bourgognefranche-comte.fr/node/323

Des sommes importantes sont disponibles, profitez-en !

ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES

Eric Jay, technicien du Territoire de Belfort, a pris sa retraite au 31 mars. Il est remplacé par **Emeline Pinot**.

Nadia Baruch, technicienne dans l'Yonne, a pris sa retraite un mois plus tard. Elle est quant à elle remplacée par **Adrien Friedmann**.

Florian Renoud a rejoint l'équipe des conseillers forestiers de la Chambre d'Agriculture du Jura et donc l'équipe ADEFOR le 17 avril dernier.

Les acteurs de la forêt et les services de l'Etat se mobilisent à l'approche de l'été

Décembre 2022, la CRFB (Commission Régionale Forêt Bois) prenait connaissance du bilan des incendies de l'été dernier et de la problématique qu'ils vont représenter dans un avenir proche. Les prévisions météorologiques de 2010 sont confirmées par l'évolution actuelle. Nier cette évolution avec la connaissance que nous avons, retarde la prise de décisions et son acceptation par les populations.

En France métropolitaine, en 2022, les feux ont consommé 71 000 ha, dont 10 000 ha hors forêt. C'est 8 fois supérieur à la moyenne des dernières années et on sait que 9 incendies sur 10 sont d'origine humaine, une part étant criminelle.

Dans notre région, 17 incendies ont concerné des surfaces supérieures à 10 ha. Le Jura est le département le plus impacté avec 1 000 ha brûlés à compter du 9 août.

Prévention, responsabilité : quelles bases juridiques ?

L'article L. 162-1 du Code de l'environnement indique que l'Etat élabore et met en application des plans de

prévention des risques naturels prévisibles, tels que...les incendies.

La responsabilité de la lutte contre les incendies revient aux seuls SDIS (services départementaux d'incendies et de secours).

Le rôle des services forestiers se limite à la prévention, la surveillance, l'alerte puis l'assistance aux services de secours (et évidemment la reconstitution).

Quelles actions en cours ?

Dans tous les départements, des cartes de sensibilité sont en cours de rédaction ou déjà réalisées. Elles permettent de cibler les zones où le risque est maximal, en croisant les typologies des peuplements, leur composition en essences, la fréquentation des massifs, le relief, l'urbanisation...

Des bilans journaliers sont réalisés à partir des données Météo France, afin de produire un « Indice de danger d'incendie intégré » (IDI), avec 5 niveaux. Les deux derniers niveaux, « sévère » et « très sévère », génèrent différentes actions : le préfet peut interdire l'accès aux massifs (y compris à pied), les tra-

vaux forestiers et les manifestations rassemblant du public. Une surveillance spécifique des massifs peut être mise en place, sous l'autorité des SDIS, avec des personnels forestiers et des volontaires.

Les préfets ont activé les CCDSA (commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité) et leurs sous-commissions spécialisées contre les risques incendies. Avec l'approche de l'été, les travaux avancent rapidement, a fortiori dans les départements à risque élevé. Les arrêtés feux de chaque département sont actualisés ou en passe de l'être, des mesures sont arrêtées au regard des événements de l'été dernier. Des questions se posent sur la mise en œuvre éventuelle des OLD (Obligations légales de débroussaillage) qui, en résumé, prévoient la coupe de la végétation ligneuse sur 10 mètres de largeur le long des routes ouvertes à la circulation publique et 50 mètres autour des habitations. La végétation ne doit pas y excéder 40 cm de haut.

Christian Bulle
Président de Fransylva Franche-Comté

Consultation de l'Indice de Danger Intégré (IDI)



- 5 - Très Sévère
- 4 - Sévère
- 3 - Modéré
- 2 - Léger
- 1 - Faible



Pas de mesure de prévention

Vérification de la carte de sensibilité des massifs forestiers



- Fortement sensible à la propagation
- Modérément sensible à la propagation
- Peu sensible à la propagation



Jérémy Abgrall - IDF © CNPF

Zoom sur les premières actions concrètes dans le Jura

La carte de sensibilité des massifs est quasiment terminée et c'est la Petite Montagne qui sort en rouge. Des projets de desserte DFCI, de détection précoce des incendies grâce à des capteurs (un test en forêt privée est actif), de pose de réserve d'incendie sont en cours et pourraient être financés dans le cadre du dispositif d'aide du « Fonds Vert ».

Le Préfet a indiqué engager d'autres actions pour cet été au regard de l'expérience 2022, dont un conventionnement avec des hélicoptères largueurs d'eau et des tournées de surveillance avec des matériels légers d'extinction de départ de feux par l'ONF. Les forestiers privés et les Communes forestières se sont manifestés pour participer à la surveillance des massifs.



Avant l'été, pensez à débroussailler !



Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone, de 50 m à 100 m selon les communes, autour de vos bâtiments ou d'autres équipements.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur le site Internet **feux-foret.gouv.fr** où vous trouverez toutes les informations utiles.

Application des mesures de prévention (quelques exemples)

	IDI Sévère	IDI Très Sévère
Travaux Forestiers		
Végétation peu sensible à la propagation	Pas de mesure de prévention	Travaux mécanisés uniquement le matin
Végétation modérément sensible à la propagation	Travaux mécanisés uniquement le matin	Travaux interdits
Végétation fortement sensible à la propagation	Travaux interdits	Travaux interdits
Pénétration des engins et voitures en forêt		
Végétation peu sensible à la propagation	Pas de mesure de prévention	Pas de mesure de prévention
Végétation modérément sensible à la propagation		Véhicules à moteur interdits
Végétation fortement sensible à la propagation		Véhicules à moteur interdits

Les Conseillers au service des propriétaires forestiers et de la forêt privée

Les propriétaires forestiers ont élu en début d'année 2023 leurs représentants au Conseil du Centre National de la Propriété Forestière de Bourgogne-Franche-Comté (CNPF BFC).

Le nombre de conseillers (de 1 à 3) est lié à la surface forestière privée de chaque département.

- 14 membres élus par les propriétaires,
- 3 membres élus par les syndicats,
- 1 membre élu par le personnel du CNPF BFC.

Le président de la Chambre régionale d'agriculture est membre de droit du Conseil.

Lors de sa séance du 27 mars 2023, les conseillers ont élu Emile PHILIPPE, à la présidence du CNPF BFC pour 3 ans.

En lien avec nos équipes techniques, ils sont également vos interlocuteurs privilégiés pour toute question relevant des missions de l'Etablissement (agrément des Plans simples de gestion et des CBPS, formation et information des propriétaires, actions de regroupement...).

N'hésitez donc pas à les solliciter !

Plus d'informations sur le Conseil de Centre : bourgognefranchecomte.cnpf.fr



CNPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller 21000 DIJON
03 80 53 10 00 - bfc@cnpf.fr



Titulaire : Hugues de CHASTELLUX
Suppléant : Nicolas MOREAU



Yonne

Titulaire : Philippe MAROIS
Suppléant : Gérard BOURSIER



Titulaire : Patrick AUBERGY
Suppléant : Thierry VASCHER



Titulaire : Emmanuel BARATTE
Suppléant : Alban de MONTIGNY



Nièvre

Titulaire : Emilie PHILIPPE
Suppléant : Aude de CHABANNES



Titulaire : Patrice de FROMONT
Suppléant : Paul Henri MERLE



Titulaire : Joseph de BUCY
Suppéant : P. Frédéric RICHARD



Titulaire : J. ARTHUS-BERTRAND
Suppéant : Patrick CHARDEAU



Titulaire : Christian BULLE
Suppéant : Henri PECCLLET



Conseillers désignés par les syndicats

Titulaire : Nicole CHEVIGNARD
Suppéant : Nicolas JOUFFROY



Côte-d'Or

Titulaire : Raoul de MAGNITOT
Suppéant : Jérôme de MAUROY



Titulaire : Gilles de CORSON
Suppéant : Osmond de GANAY



Saône-et-Loire

Titulaire : Alain GARET
Suppéant : Xavier COTEREAU



Haute-Saône

Titulaire : J.Pierre GROZELLIER
Suppéant : J.Gabriel ROBEZ MASSON



Jura

Titulaire : Philippe LACROIX
Suppéant : Jacques LOUIS



T. de Belfort

Titulaire : Elisabeth VIELLARD
Suppéant : Régis de TARLE



Doubs

Titulaire : Eric DOTAL
Suppéant : Gilles MARESCHAL



Conseiller désigné par
le personnel CNPF BFC
Election prévue le 27 juin 2023



Le chauffage au bois : Une richesse pour les propriétaires forestiers

Le bois fait partie des énergies renouvelables, les premières utilisées par l'humanité pour produire de la chaleur par combustion. Si aujourd'hui, les énergies fossiles dominent le mix énergétique de la Bourgogne-Franche-Comté (85 % de la consommation d'énergie finale), la part de renouvelable reste assurée à 70 % par le bois.

Depuis quelques années, face aux fluctuations des prix du gaz et du fioul, et à la nécessité de sortir des énergies fossiles, le bois connaît un regain d'intérêt. Les propriétaires forestiers, garants de la préservation et de la production de cette ressource ont ainsi un rôle majeur à jouer dans la production de chaleur renouvelable. Le bois peut être valorisé sous différentes formes, qui correspondent à des usages différents.

La bûche

La bûche est la forme de bois énergie la plus utilisée chez les particuliers. Elle provient en général du façonnage des houppiers et surbilles issus des opérations de récolte, ou de la valorisation des bois d'éclaircie.

La production de bûches nécessite plusieurs étapes de fabrication chronophages (abattage, fendage, découpe, séchage) mais reste la forme la plus économique de bois énergie pour les ménages. En contrepartie, les appareils de chauffage à bûches nécessitent en général un chargement manuel et ne peuvent être automatisés. L'utilisation en poêle ou insert reste la plus connue, mais l'installation de chaudières à bûches est également possible et intéressante. Ces dernières sont en général couplées à un ballon tampon d'eau chaude, qui restitue lentement la chaleur produite lors de la combustion du bois au circuit de chauffage. Ces dernières années, des modèles de ballons couplés avec des

panneaux solaires thermiques ont vu le jour, permettant de diminuer la consommation de bois en bénéficiant du rayonnement solaire.

Pour les propriétaires, la production de bûches est à la fois un moyen efficace de se chauffer (en autoconsommation) et un débouché pour les opérations de sylviculture.

La plaquette (ou bois déchiqueté)

La plaquette est un broyat de bois dont la granulométrie et l'humidité peut varier. Il peut avoir deux origines :

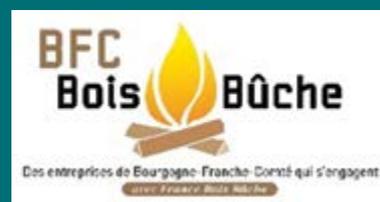
- la **plaquette forestière** provient du broyage des co-produits de la sylviculture (houppiers, bois d'éclaircie, arbres dépérissants déclassés, etc.) ;
- la **plaquette de scierie** provient du broyage des co-produits de la transformation du bois dans les scieries.

Ces deux produits peuvent être utilisés dans des chaudières adaptées et reliées à un silo par une vis sans fin qui achemine le bois déchiqueté jusqu'au foyer. Les chaudières à plaquettes sont automatisées et bénéficient d'un confort d'usage comparable au gaz ou au fioul.

En considérant l'ensemble des coûts sur toute la vie d'une chaudière plaquettes (20-25 ans), la grande majorité des dépenses se concentre au moment de l'installation de la chaudière (achat, installation, etc.). Pendant la durée d'utilisation de la chaudière, l'achat du

Zoom sur :

La démarche
BFC Bois Bûche :
pensez local
et qualité !



La marque **BFC Bois Bûche**, gérée par l'interprofession **FIBOIS BFC**, regroupe des professionnels de la région ayant fait le choix de valoriser la qualité de leur travail et leur démarche de transparence (respect de la réglementation, précision des volumes, indication du taux d'humidité, etc.). Ces producteurs se dédient en général à la vente en circuit court à des particuliers.

En tant que propriétaires, n'hésitez pas à faire appel à eux pour valoriser localement les produits de votre forêt !

Retrouvez la liste des producteurs sur :
www.franceboisbuche.fr



Dans l'ordre de gauche à droite :
bûches de bois fendu, plaquettes forestières et pellets.
J. Paulus, M.L. Gaduel et S. Gaudin © CNPF

combustible représente une dépense limitée et stable dans le temps. Le bois déchiqueté comme mode de chauffage représente donc un investissement important mais donne une visibilité aux utilisateurs sur les coûts sur une longue durée. A l'inverse, les chaudières fioul ou gaz sont bien moins chères à l'achat, mais la majorité des dépenses est liée à l'achat du combustible, dont les prix sont très volatils.

Les chaudières à plaquettes sont principalement installées dans des bâtiments tertiaires ou de collectivités (mairies, écoles) ou pour alimenter des réseaux de chaleur de tailles variées reliant plusieurs bâtiments.

Cependant, il est tout à fait possible pour les particuliers disposant d'assez de place d'installer une chaudière à bois déchiqueté, et de bénéficier de ses avantages. Depuis longtemps, de nombreux agriculteurs ont fait ce choix, qui leur permet aussi de valoriser les produits de l'entretien du bocage. Dans le cas des propriétaires forestiers, l'autoconsommation en plaquettes forestières est possible en faisant appel à un des nombreux prestataires de broyage répartis sur tout le territoire. Attention toutefois, plus la puissance de la chaudière est faible, plus le

combustible doit être sec et calibré en termes de granulométrie pour permettre une bonne combustion et éviter les problèmes d'acheminement jusqu'au foyer. Dans le cas d'une chaudière exigeante en termes de combustible, il est également possible de se fournir directement en plaquette sèche et calibrée auprès d'un des 70 producteurs de la région.

Le pellet

Dans la région, les granulés de bois sont produits majoritairement à partir de sciures issues de la transformation du bois dans les scieries. Ils sont compactés dans des presses prévues à cet effet et contiennent des sciures de résineux, en mélange ou non avec des sciures de feuillus.

Le granulé possède l'avantage d'être dense énergétiquement et calibré, ce qui le rend particulièrement adapté pour une utilisation dans des petits appareils de chauffage automatiques (poêles, inserts, chaudières chez des particuliers ou dans des bâtiments tertiaires). Il nécessite ainsi moins d'espace de stockage que les autres formes de bois-énergie, et est plus facile à automatiser. Son prix est un peu plus variable que celui de

Liens utiles

ADEME : « Bien se chauffer au bois pour moins polluer », les bonnes pratiques du chauffage au bois

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/travaux/bien-chauffer-bois-moins-polluer>

FIBOIS BFC : Toutes les infos sur la filière forêt-bois

<https://www.fibois-bfc.fr>

la plaquette et de la bûche, mais reste très compétitif par rapport aux énergies fossiles.

Conclusion

Le bois énergie sous toutes ses formes possède de nombreux avantages pour la production de chaleur, ce qui n'est pas une raison pour le gâcher ! La sobriété et les économies d'énergie doivent rester la priorité, pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de la ressource régionale en bois. Enfin, le bois énergie doit rester un outil au service de la sylviculture de production du bois d'œuvre, qui crée plus de valeur pour le propriétaire, et génère des produits bois stockant le carbone sur le long terme.

Martin Liberati

Chargé de mission bois énergie et écosystèmes forestiers FIBOIS BFC

Feuillus / résineux : des évolutions contrastées

Franche-Comté. L'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont nettement réduit l'activité de la construction, ce qui a induit une baisse de la demande pour les sciages résineux. Les scieurs de résineux doivent aussi faire face à une chute des prix des connexes. Concernant les feuillus, le marché reste dynamique en ce premier trimestre 2023 pour le chêne, avec une stabilité pour le hêtre et augmentation pour le hêtre blanc.

Résineux en Franche-Comté

L'épicéa avait retrouvé un prix de vente intéressant lors des dernières ventes ONF de 2022. Cependant, en ce début d'année 2023, les prix moyens connaissent une légère baisse.

La hausse des taux d'intérêt freine l'investissement immobilier, particulièrement dans le logement neuf qui connaît une diminution de 20 % sur un an pour les permis. Les scieries résineuses en souffrent d'autant plus que le secteur de l'emballage marque aussi le pas, et que le prix des connexes de scierie est redescendu à un bas niveau. L'enquête CEEB du 4^e trimestre 2022 a confirmé une baisse des sciages résineux, contrairement à l'Allemagne qui, depuis janvier, présente des prix de sciages de construction en reprise.

Les approvisionnements se sont stabilisés à la suite de l'arrêt brutal des exports vers la Chine (situation temporaire). Cependant, en l'absence des exportateurs, les cours se sont maintenus.

Le bilan des ventes ONF, du premier trimestre, est très favorable au chêne avec de nombreuses offres, et une stabilité voire une augmentation du marché d'environ 10 % par rapport au 4^e trimestre 2022.

Hêtre : Son attractivité auprès de la filière va grandissante et **le cours du hêtre demeure assez stable.** Les bois frais de qualité tournent autour de 80 €/m³ sur pied. A noter qu'à court terme, les dépérissements vont apporter de nombreux volumes sur le marché, mais à long terme il ne sera pas certain de trouver la ressource.

Feuillus en Franche-Comté

Chêne : L'activité des entreprises était très forte ces deux dernières années. En 2023, elle retrouve un niveau soutenable avec une bonne visibilité sur les 6 prochains mois en France et à l'export.



Alain Csakvary © CNPFR RA

Fourchettes de prix* des bois sur pied constatées lors des ventes ONF en Franche-Comté

(*issus de lots de bois d'œuvre composés à minima de 80% de la même essence sur la période Septembre 2022 - Mai 2023)

Volume (en m ³ sur écorce)	Epicéa	Sapin	Volume (en m ³ sur écorce)	Chêne	Hêtre
	Analyse des lots vendus - 7 400 m ³	Analyse des lots vendus - 18 500 m ³		Analyse des lots vendus - 39 500 m ³	Analyse des lots vendus - 28 300 m ³
0.5 à 1 m ³	/	/	0.5 à 1 m ³	55 à 170 €/m ³	/
1 à 1.5 m ³	29 à 48 €/m ³	45 à 54 €/m ³	1 à 1.5 m ³	50 à 610 €/m ³	33 à 82 €/m ³
1.5 à 2 m ³	38 à 53 €/m ³	50 à 58 €/m ³	1.5 à 2 m ³	40 à 575 €/m ³	35 à 110 €/m ³
2 à 3 m ³	38 à 56 €/m ³	45 à 70 €/m ³	2 à 3 m ³	145 à 950 €/m ³	38 à 115 €/m ³
3 à 4 m ³	46 à 70 €/m ³	48 à 65 €/m ³	3 à 4 m ³	230 à 930 €/m ³	75 à 115 €/m ³
> 4 m ³	32 à 70 €/m ³	/	> 4 m ³	170 à 920 €/m ³	60 à 120 €/m ³



Futaie de douglas en régénération naturelle
Sylvain Gaudin © CNPF

Bourgogne. Après une année 2022 mouvementée en termes de prix et de demande, les ventes de printemps permettent de faire apparaître les premières tendances pour 2023, avec une relative stabilité pour les feuillus et plus d’incertitudes pour les résineux, en raison d’un contexte sanitaire et économique toujours troublé.

Résineux en Bourgogne

La vente résineuse ONF Bourgogne-Est du 28 mars dernier proposait 91 lots pour un volume total de plus de 40 000 m³ de bois sur pied, dont plus de 21 000 m³ de douglas. Avec un pourcentage d’invendus en séance de 32 % et une moyenne de 3,5 offres par lot, la dynamique des marchés est variable selon les essences.

Douglas : Après deux années d’emballement des cours, se traduisant par des prix historiquement hauts, le marché s’était littéralement effondré à la fin du printemps 2022. En un semestre, les prix dévissaient de 30 à 40 %, avec des invendus atteignant 80 %. Les résultats de la vente ONF Bourgogne-Est étaient donc particulièrement attendus. Dans une adjudication proposant plus de 21 000 m³, la bonne nouvelle réside dans un marché de douglas qui retrouve un peu des couleurs ce printemps, avec des prix en hausse de 10 à 30 %

en fonction de la qualité des bois par rapport aux ventes d’automne 2022.

La demande des scieurs a retrouvé un niveau satisfaisant, dans un contexte où les stocks en forêt ont baissé depuis mi-2022 (d’où la nécessité de les reconstituer). Cependant, les statistiques de la construction se dégradent, avec des mises en chantiers qui baissent ; si l’on ajoute à cela des surcoûts opérationnels liés à l’inflation et aux fortes augmentations des tarifs des transports et de l’énergie, il est difficile de prévoir l’évolution des marchés, même à court terme.

Autres résineux : Pour les pins, le pin noir fait l’objet d’une certaine demande, avec des prix de 25 à 35 € / m³ sur écorce et sur pied et les 18 lots de pin sylvestre (8 500 m³) ont trouvé acquéreur, dans une fourchette de prix allant de 25 à 40 euros selon le volume moyen. A noter un lot de 833 m³ de cèdre en forêt communale de Givry (71), vendu 35€/m³ sur

écorce et sur pied pour un volume moyen de 1 m³.

Le marché de l’épicéa est actif, avec une demande soutenue et parfois compliquée à satisfaire, compte tenu d’une ressource partiellement affaiblie après le tragique épisode des scolytes.

Stéphane Lefèvre *CIA 25-90*
Bruno Borde *CNPF BFC*

Prix moyens* Douglas sur pied constatés lors de la vente ONF Bourgogne-Est - Mars 2023 (*Fourchette de prix en fonction de l’arbre moyen)	
Volume (en m ³ sur écorce)	Analyse des lots vendus - 11 000 m ³
< 0.5 m ³	26 à 39 € / m ³
0.5 à 1 m ³	44 à 60 € / m ³
1 à 1.5 m ³	58 à 69 € / m ³
1.5 à 2.5 m ³	62 à 76 € / m ³
> 2.5 m ³	60 à 82 € / m ³

HOMMAGE

Nous venons d'apprendre avec une grande tristesse le décès de **Roland BURRUS**, propriétaire forestier franc-comtois, qui s'était particulièrement impliqué dans nos instances forestières régionales et nationales. Il fut notamment pendant 6 ans Président du CRPF Franche-Comté. Trésorier de la Fédération nationale des propriétaires forestiers pendant 12 ans, il fut aussi Président du Syndicat régional : visionnaire, il fut l'artisan convaincu du regroupement des syndicats départementaux en un syndicat régional, et réussit à tisser des liens étroits avec la forêt publique. Il s'est également impliqué dans l'Interprofession régionale et au sein de la Société forestière de Franche-Comté.

Homme de convictions affirmées et aux qualités humaines reconnues, il s'est passionné pour tous les grands sujets d'actualité comme Natura 2000, la certification, la construction-bois, le bois-énergie... mais aussi pour les techniques et la gestion forestière, notamment en futaie jardinée (implication nationale et internationale dans l'Association Futaie irrégulière).

Roland Burrus était un grand «Monsieur» dans tous les sens du terme ; il va faire cruellement défaut à la famille forestière régionale et nationale.

AGENDA

EUROFOREST 2023

se tiendra du

22 au 24 juin à St-Bonnet-de-Joux (71).

Fransylva, le CNPF BFC, la librairie de l'IDF, l'équipe Carbone du CNPF et la Société

Forestière de Franche-Comté seront

présents. Au programme : présentation de nos activités, de nos ouvrages, du label Bas-Carbone, démonstrations de nos outils Archi et BioClimSol, discussions sur le thème de la forêt privée... **N'hésitez pas à venir à notre**

rencontre sur le stand G 27-31 !!

Contacts

Vous souhaitez des informations sur les syndicats de propriétaires forestiers ? Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière :

FRANSYLVA Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois
20, rue François Villon
25041 BESANCON CEDEX
07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr

Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com

VOS PROCHAINES RÉUNIONS D'IN-FORMATION

Pour vous former, vous informer et débattre :
des réunions gratuites et accessibles à tous...

N°	Date	Lieu	Réunions de juillet à novembre 2023	Animateur(s)
22	Mercredi 5 juillet	Dpt 70 ou 90 (lieu à définir)	Le carbone et la forêt : plantations financées, labélisées Bas-carbone en BFC	D. Chanteranne
7	Vendredi 7 juillet	Boujailles (25)	Rando Quizz - Les incollables de la forêt : testez vos connaissances sur la réglementation, le foncier, la vente des bois et les essences en forêt	B. Lunet CIA 25-90
11	Mercredi 16 août	Morvan (lieu à définir)	Indice de biodiversité potentielle (IBP) : révélez la diversité de votre forêt	H. Servant C. Hochereau
25	Mercredi 13 septembre	Gevigney et Mercey (70)	J'ai de la forêt, mais je ne sais pas quoi en faire	D. Jolissaint CA 70
8	Jeudi 14 septembre	PNR Doubs-Horloger (25)	Quelle biodiversité dans ma forêt ?	S. Laplace
14	Vendredi 22 septembre	Haut-Jura (lieu à définir)	Les scolytes et leurs prédateurs : une bataille sous l'écorce	J.C. Reuter
4	Samedi 23 septembre	Salives (21)	La forêt, coté gourmets	H. Servant
28	Vendredi 29 septembre	Joncy (71)	Visite chez... : un propriétaire vous accueille dans sa forêt	L.A. Lagneau
6	Octobre (date à définir)	Aissey (25)	Changements climatiques et renouvellement des peuplements forestiers : conseils, outils, aides	C. Folin
26	Mardi 3 octobre	Chassey-les-Montbozon (70)	Valorisation des sols de plateaux calcaires, la truffe, les plantations, le document de gestion...	C. Mataillet A. Guerrier
30	Mercredi 4 octobre	Yonne (lieu à définir)	Reboisement et changement climatique : outils d'aide à la décision pour le choix des essences	A. Friedmann
9	Vendredi 6 octobre	Rurey (25)	Fiscalité forestière : l'essentiel à connaître (taxe foncière, impôts, TVA, droits de succession...)	S. Lefèvre CIA 25-90
21	Vendredi 6 octobre	Tannay (58)	Valoriser ses sols calcaires avec la Truffe	Equipe CNPF 58 A. Guerrier
16	Vendredi 20 octobre	Haut-Jura (lieu à définir)	Diagnostiquer sa parcelle pour savoir que planter	R. Bourget CA 39
12	Vendredi 20 octobre	Morvan (lieu à définir)	Séminaire : Du bois mort et de la libre évolution forestière dans mes parcelles, qu'est-ce que j'y gagne ?	H. Servant C. Hochereau
17	Vendredi 27 octobre	Nanchez (39)	Débarber ses bois à cheval en 2023 : mythe ou réalité ? Démonstration et échanges avec un professionnel	R. Bourget CA 39
10	Mercredi 15 novembre	Accolans (25)	Comment retrouver les limites de ma parcelle forestière ?	C. Folin

Retrouvez le programme complet ainsi que les invitations à ces réunions sur notre site bourgognefranchecomte.cnpf.fr (disponibles 3-4 semaines avant la réunion)

N'oubliez pas de vous inscrire : vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Souhaitez des informations sur le Syndicat de propriétaires forestiers
du (des) département(s) suivant(s) :

21 25 39 58 70 71 89 90